



Injection d un produit de contraste dans mon genou sans mon conse

Par Tatioetugo

On m a injectée un produit iodé sans me le dire.

Je suis allergique je l ai dit, on ne m'a pas demandée à quoi.

Comme je devais avoir une injection de visco supplementation sous échographie, je ne me suis pas inquiétée, il n y avait aucune raison.

Ils ont décidé de faire cela sous radio guidage en me disant que mon médecin traitant ne savait de quoi il parlait.

Le radiologue ne m a rien demandée, a parlé avec son assistant, mais je n' ai rien compris.

Ils m ont injectée de l iode sans me le dire à aucun moment.

Par Tatioetugo

Les suites ont été catastrophiques. De plus je souffre de la thyroïde, ils ne me l ont pas demandé non plus.

Résultats douleurs, gonflement de toutes les articulations, confusion mentale, angoisses, je ne comprenais ce qui m arrivait. J ai mis une semaine à me dire qu il y avait un lien. J étais incapable de sortir voir le médecin. J ai été empoisonnée.

Ça fait 3 semaines. J ai pris 4 kg et je souffre encore.

J en ai parlé à mon médecin question juridique, il m a dit que j aurais dû être hospitalisée pour que ça soit enclenché.

Je suis étonnée de sa réponse.

Il y a eu faute médicale grave. Qui aurait pu m être fatale.

Je suis toujours en colère, surtout avec le mal que je me donne à perdre du poids pour une meilleure sante et cette souffrance.

Que puis je faire?

Par vivi2501

"

En fonction des cas, le service peut rappeler la personne pour discuter et éclaircir le problème (...)

cf le lien ci-dessous

[url=https://huep.aphp.fr/mediateur-medical-a-lhopital/]https://huep.aphp.fr/mediateur-medical-a-lhopital/[/url]

""

création du service des usagers (médiateur médical) dans les hôpitaux français. Vous lui écrivez une lettre que vous envoyez en LRAR (gardez une copie de votre lettre)

Par Tatioetugo

Bonjour

Même pour les radiologues privés ?

Merci de votre réponse.

Par vivi2501

""

En cas de litige avec un établissement de santé (public ou privé), mettant en cause la politique d'accueil et de prise en charge des malades...

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10256]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10256[/url]

""

Par kang74

Bonjour

On m'a injecté un produit iodé sans me le dire.

Vous dites que c'est un centre privé de radiologie ...
Donc n'avez-vous eu une ordonnance, pour ce produit ?
J'en suis très étonnée ...

Si vous étiez conscient lors de votre intervention, il n'y a pas besoin de votre consentement et c'est à vous de les informer d'une allergie à l'iode (utilisée couramment pour ce genre d'intervention pour mieux voir la zone). De plus, je souffre de la thyroïde, ils ne me l'ont pas demandé non plus. Résultats : douleurs, gonflement de toutes les articulations, confusion mentale, angoisses, je ne comprenais ce qui m'arrivait.

Et vous n'avez pas appelé les urgences ?

Là aussi, vous ne les avez pas prévenu pour qu'ils anticipent ce problème par rapport à l'iode ?

Pour moi, si vous, ou votre médecin traitant, n'avaient pas informé de votre allergie, il n'y a pas faute médicale de leur part.

Et même si cela avait été le cas, il aurait fallu la constatation par un médecin de vos symptômes, pour conclure à un préjudice.

Par vivi2501

On m'a injecté un produit iodé sans me le dire.

Je suis allergique, je l'ai dit, on ne m'a pas demandée à quoi.

Si vous ne saviez pas, il devait le demander à votre médecin qui a votre dossier médical. Les médecins ont toujours refusé de remplir le carnet de santé de leur patient. C'est bien dommage !

Par isernon

bonjour,

avez-vous une carte mentionnant votre allergie à certains produits, établie par un allergologue ?

Si ce n'est pas déjà fait, je vous conseille de le faire rapidement.

salutations